



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

DÉLIBÉRATION N° 22-59

Conseil d'Administration du 05/07/2022

CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES : RÉACTUALISATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

RESSOURCES

• Nombre de membres en exercice :	34
• Nombre de membres présents :	18
• Nombre de pouvoirs :	7
• Nombre de suffrages exprimés :	25
• Votes POUR :	25
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

Madame la Présidente rappelle le partenariat entre le Crédit Social des Fonctionnaires (CSF) et le CDG 35. Le CSF est une association Loi 1901 créée en 1955 par des fonctionnaires pour des fonctionnaires. Elle a pour objet de **permettre à ses membres d'accéder à un système d'économie sociale dans les domaines du crédit, de l'épargne, de l'assurance et des services en vue d'améliorer leur qualité de vie**. Son unique ambition est d'accompagner les agents du service public ou exerçant une mission de service public dans :

- la recherche de financement pour accéder à la propriété avec une démarche particulière vers l'accession sociale grâce aux offres de logements proposées par des partenaires, bailleurs sociaux, organismes d'HLM ou promoteurs ;
- la recherche de solutions à des situations de mal endettement notamment grâce au regroupement de crédits ;
- le financement de leurs projets du quotidien (travaux, voiture, soins et santé, études supérieures des enfants etc...) ;
- la gestion patrimoniale (recherche de solutions d'épargne, préparation à la retraite etc ..).

Elle est ouverte aux fonctionnaires titulaires ou assimilés fonctionnaires, contractuels, stagiaires, mais également aux élus, c'est-à-dire toute personne qui concourt à une mission de service public.

Ses représentants soulignent l'indépendance de la structure, non subventionnée, et qui rémunère ses services sur les adhésions/cotisations des agents et par les partenariats avec des organismes bancaires, de crédits, de mutuelle...

Pour adhérer au Crédit Social des Fonctionnaires, l'agent doit s'acquitter d'un droit d'entrée d'une valeur de 35 € valable à vie. Les bénéficiaires qui souhaitent profiter des services du CSF devront s'acquitter de la cotisation annuelle qui leur permettra d'accéder à l'ensemble des services proposés par le CSF d'une valeur de 30 €.

Le CSF propose au CDG 35 un partenariat passant par la signature d'une convention (projet en annexe) dans l'optique de valoriser l'action sociale de l'établissement.

La convention prévoit une **communication auprès du personnel** concernant les actions du CSF et liste les moyens pour promouvoir ces actions (par ex. lien sur intranet, diffusion de documents, permanences...).

L'existence d'un bureau à Rennes et la tenue de permanences dans le département permettent aux agents intéressés un contact facilité. Cet organisme peut également agir dans l'accompagnement d'agents en situation de quasi-surendettement par le rachat de prêts (sans frais de courtage).

Pour information, le CDG 35 a signé un partenariat avec le CSF depuis mai 2016.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

DÉCIDENT

- **de RENOUELER le partenariat avec le CSF et les actions de communication envers les agents du siège et les agents itinérants.**
- **d'AUTORISER Madame la Présidente à signer la convention de partenariat.**

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20220711-9-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-07-2022

Publication le : 11-07-2022



La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

Chantal PÉTARD-VOISIN